

Keleier

an "Di-Keur"



47^{ème} année

PLOURIN

N°20

Mardi

12 Mai 2020

/ COMMUNIQUÉ DE LA MAIRIE DE PLOURIN /

Chers Plourinoises et Plourinois,

Malgré la fin du confinement et un retour progressif à une reprise de certaines activités, la communauté de communes du Pays d'Iroise qui est coordinatrice des achats pour les masques ne les a toujours pas reçus en raison des fortes demandes qu'il y a dans tout le pays et bien au-delà.

Par conséquent, il ne nous est pas possible à ce jour d'en assurer la distribution et le regrettons fortement.

Pour ce qui de la fourniture de gel hydroalcoolique, de solution désinfectante pour les agents et pour assurer l'hygiène des locaux, notamment scolaires en vue d'assurer la reprise d'activité le 14 mai pour les élèves, tout a été prévu. Je salue à ce sujet l'excellente collaboration des parties prenantes (directeur, enseignants, personnel communal, élus) pour organiser la reprise d'activité dans des conditions sanitaires sécurisées pour les enfants, les enseignants, les agents communaux, les parents et toutes personnes susceptibles de rentrer en contact avec les enfants dans l'enceinte de l'école. Les modalités de reprise des cours, du fonctionnement de la cantine et de la garderie ont été communiquées aux familles.

Compte tenu du retard des livraisons des masques par le fournisseur, la distribution au public s'en trouve d'autant retardée. Dès qu'une date de livraison sera connue, la mairie vous en avertira.

Depuis le 11 mai, les services administratifs de la mairie et de l'agence postale sont rétablis aux horaires habituels.

Depuis le 11 mai, le déconfinement a été assoupli, et je pense que tout le monde apprécie de retrouver une plus grande liberté, notamment pour circuler sans se munir d'une autorisation, même si la limite de déplacement dans le département s'impose encore. Mais le virus du Covid 19 n'a pas disparu et la vigilance sanitaire doit persister pour éviter un rebond de la maladie. C'est pourquoi, j'invite toute la population à continuer à pratiquer les gestes "barrière" mais ne pas non plus tomber dans des excès anxiogènes. Le port du masque n'est pas imposé dans les espaces extérieurs mais j'invite chacun à bien respecter les distances qui évitent de recevoir ou d'émettre des postillons susceptibles d'être contaminants, de se laver régulièrement les mains.

Pour le moment, nous ne sommes pas autorisés à ré-ouvrir les espaces publics tels salles communales, aires de jeux, plateau multi-sports, allée de boules susceptibles d'accueillir plus de 10 personnes en respectant la distanciation, c'est pourquoi, ces équipements resteront fermés jusqu'à ce que le gouvernement n'y autorise les maires à lever leurs arrêtés. Encore un peu de patience, même si je sais que ces moments de retrouvailles permis par ces rencontres de clubs, d'amis, de familles sont nécessaires à la cohésion, à la vie sociale et à tout ce qui fait le bien vivre dans notre commune.

Le Maire, Antoine COROLLEUR

/ CYBERESPACE /

Réouverture du cyberspace en accès libre et suivant les horaires habituels : Les semaines impaires : ouverture du lundi au vendredi. Les semaines paires : ouverture du lundi après-midi au samedi midi. Le matin de 9H à 12H. L'après-midi de 13H30 à 18H (19H certains lundis). Tél. 02 98 04 37 44.

Règles sanitaires obligatoires :

- 4 personnes maximum en même temps dans la salle.

- Port du masque.

- Les postes sont désinfectés à chaque passage.

- File d'attente à l'extérieur ou sous le hall vitré en cas de pluie.

/ BIBLIOTHEQUE /

La bibliothèque va rouvrir en respectant les mesures barrières.

Vous pourrez déposer vos livres et emprunter de

nouveaux si vous le souhaitez, **tous les matins de 10h à 12h du mercredi 13 au samedi 16 mai.**

Nous vous demandons

de prendre RDV lors de ces permanences au 02 98 04 33 65.

Par la suite et ce jusqu'à début juin, nous vous accueillerons,

toujours sur RDV, le mardi de 16h30 à 18h30 et le mercredi de 10h à 12h.

Nous vous demandons dans la mesure

du possible de vous limiter à une personne par famille.

Port du masque fortement conseillé.

Comptant sur votre compréhension.

Les bénévoles.

/ RENTRÉE 2020 – ÉCOLE PUBLIQUE DE PLOURIN /

Le directeur assure la continuité administrative et les inscriptions peuvent ainsi se faire à distance.

Si votre enfant est né en 2017 ou en 2018, vous pouvez l'inscrire dès maintenant à l'école publique de Plourin pour l'année scolaire 2020/2021. Il faudra contacter le directeur par courriel : ecole.plourin@gmail.com

/ AVIS DIVERS /

PAROISSE : A dater du lundi 11 mai : les églises et chapelles de la paroisse ordinairement ouvertes durant l'année le seront à nouveau, aux horaires habituellement pratiqués. La même prudence s'y exercera dans le respect des gestes barrières que dans l'ensemble des lieux publics.

MESURES DE SOUTIEN : Les modalités des mesures de bienveillance, mises en place par le Ministère des Finances, pour nos entreprises et travailleurs indépendants face à la crise sanitaire du Covid19. Si vous avez des questions sur le dispositif des mesures fiscales de bienveillance, vous pouvez vous adresser à la correspondante Mission économique du département.

Coordonnées : ddfip29.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr

LA P'TITE ÉPICERIE - PLOURIN : Le commerce est ouvert aux jours et heures habituels. ☎ 02 29 02 42 46.

RESTAURANT « LE CEDAXE » : Vous propose le **Samedi 16 Mai**, une PAËLLA à emporter (8 €uros la part). Paiement chèque ou espèces. Réservations au 02 98 04 31 54 ou 06 68 36 69 99 ou sur la page facebook du restaurant.

CL & LUI COIFFURE - PLOURIN : Réouverture du salon à partir du 11 Mai. Du fait du covid 19, l'organisation du salon va légèrement changer. Le port du masque sera obligatoire, la distance de 1 mètre ne pouvant être respecté. A bientôt. ☎ 02 98 04 33 42.

CABINET INFIRMIER : Mmes DOLL Delphine et BOLEZ Virginie, infirmières libérales, à PLOURIN - Place An Ty Kear. ☎ 06 47 50 75 60.

A.T. TAXI : Pour tous vos déplacements, transport de malade assis toute distance, transport scolaire conventionné. ☎ 06 45 74 92 24.

PIZZA DRIVER : Retour à PLOURIN 1 mercredi sur 2 depuis le Mercredi 29 Avril. ☎ 06 09 13 44 38.

/ PETITES ANNONCES /

* Trouvé paire de lunettes adulte le 05 Mai près de l'aire de jeux enfants. * Trouvé casque de vélo. A réclamer en Mairie.

/ MEMENTO /

* **Pharmacie** : Composer le 3237 pour connaître les pharmacies de garde.

* **A. D. M. R.** : Aide à Domicile en Milieu Rural : Aide à la personne, entretien logement... 02 98 32 60 04

* **RAIL emploi services** : Ménage – Jardinage - Petits travaux de bricolage - Garde d'enfants ... 02 98 48 01 68

* **Les Amitiés d'Armor** : Service de soins infirmiers à domicile. Tel/fax 02 98 32 42 32 - Aides soignants à domicile 7j/7 – Tel 02 98 84 61 44.

* **Atelier Communal** : 02 98 04 36 81 * **Déchèterie – PLOURIN** : 02 98 04 43 68. * **C. C. P. I.** : 02 98 84 28 65

* **Syndicat de propriété rurale du Finistère** : Luc BALEY juge au Tribunal paritaire des baux ruraux de Brest : 02 98 84 30 12 - 06 50 42 06 69

* **Conciliateur de justice** : Joël PRIETZ Mairie de Ploudalmézeau. Permanence le jeudi après-midi de 14H à 17H : 02 98 48 10 48

* **Presse locale** : **Ouest France** : Marie-Christine Pellen 06 81 77 14 85 ou 02 98 48 78 54 mcpellen.of@orange.fr

Le Télégramme : Véronique Le Meur 02 98 89 97 93 v.lemeur@orange.fr

COMMUNIQUÉS DE LA CCPI

Réouverture des services communautaires et de la Maison de l'Emploi : Depuis le 11 mai, date de la levée partielle du confinement, la Maison de l'emploi et les services communautaires accueillant du public à Lanrivour ont rouvert leurs portes : l'accueil général, le service Solidarités (CLIC et Habitat) et les pôles administratifs et relation usagers des services eau-assainissement et déchets.

Les accès et les espaces d'accueil et de circulation ont été aménagés et adaptés pour garantir la plus grande sécurité pour les agents et les usagers. Le port du masque n'est pas obligatoire et il n'en sera fourni ni aux entrées ni à l'accueil.

Afin de limiter les déplacements en cette période où l'état d'urgence sanitaire est toujours en vigueur et dans la mesure du possible, il est recommandé de privilégier le téléphone et le mail avant un déplacement en dernier recours. Si vous souhaitez par exemple acquérir un composteur, la commande par téléphone ou mail est privilégiée avec une livraison à domicile.

La Maison de l'Emploi reste joignable pour les demandeurs d'emploi et les entreprises au 02 98 32 47 80 maison.emploi@ccpi.bzh

Accès déchèteries – Règle de la plaque d'immatriculation toujours en vigueur après le 11 Mai : En raison de l'état d'urgence sanitaire qui, selon toute vraisemblance, va être prolongé de 2 mois soit jusqu'au 23 juillet inclus, les horaires et conditions d'accès aux 5 déchèteries du Pays d'Iroise mis en place depuis le 22 avril restent applicables après le 11 mai (levée partielle du confinement), conformément à l'arrêté préfectoral et celui de la Communauté de communes.

Pour accéder aux déchèteries ouvertes aux horaires et jours habituels (sauf le dimanche exceptionnellement et les jours fériés), le dernier chiffre de votre plaque d'immatriculation doit correspondre au dernier chiffre de la date du jour. Attention : si votre chiffre correspond à un jour férié et uniquement dans ce cas, vous êtes autorisé à vous présenter le lendemain.

Par ailleurs, si la déchèterie la plus proche est fermée suivant le planning habituel (par exemple le jeudi pour la déchèterie de Ploudalmézeau), vous pouvez vous rendre sur une autre déchèterie (Plourin en l'occurrence).

Commerces de proximité – Fonds d'urgence économique : Fonds de 300 000 € créé par les élus du Pays d'Iroise pour soutenir les TPE (Très petites entreprises) particulièrement touchées par la crise sanitaire et notamment les commerces frappés d'une fermeture administrative pendant et pour la plupart au-delà du confinement. Ce dispositif co-financé à part égale par les communes et la Communauté de communes se traduit par l'allocation d'une subvention directe de 1500 € en direction des TPE éligibles. Les entreprises ont jusqu'au 30 juin pour adresser leur demande d'aide au service Développement économique. Toutes les infos sur pays-iroise.bzh.

Economie locale : La Région a pris d'autres mesures, notamment l'accompagnement des entreprises avec un dispositif d'avance remboursable pour les TPE de moins de dix salariés. Par ailleurs, à compter du 1^{er} avril 2020, le paiement des loyers et des charges locatives peut être suspendu sur simple demande adressée par courriel au président de la Communauté de communes (economie@ccpi.bzh) pour les locataires des bâtiments à vocation économique (hôtels d'entreprises, pépinière, ateliers-relais).

Chèque énergie : Depuis le 20 avril 2020, l'Etat adresse un Chèque Energie aux ménages à revenus modestes leur permettant de diminuer le montant de la facture d'énergie. Il permet également de bénéficier d'une réduction sur certains frais facturés par le fournisseur et de ne pas avoir de frais supplémentaires en cas de rejet de paiement. Dès réception du Chèque énergie, le ménage bénéficiaire doit l'envoyer à son fournisseur par courrier ou le saisir en ligne sur chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/cheque/paiement-en-ligne

Visite eau-énergie : Dispositif géré par le Conseil départemental, cette visite à domicile est proposée gratuitement aux ménages en difficulté. Si vous souhaitez avoir un premier conseil en attendant la programmation d'une date de visite, vous pouvez contacter Energ'ence, Cécile Cloarec, 07 86 1503 10 ou Florent au 07 86 15 43 53.

Assainissements : STOP aux lingettes dans les WC. La période que nous vivons incite sans doute à utiliser beaucoup de lingettes de nettoyage. Rappelons qu'il est INTERDIT de jeter ces lingettes dans les toilettes, cela perturbe le fonctionnement des stations de relevage des eaux usées qui tombent en panne de plus en plus fréquemment. Ces lingettes doivent être jetées dans les sacs à Ordures Ménagères. Merci de faire passer le message autour de vous.